

A R R Ê T É

Le Ministre de la Culture,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;
- VU le décret n° 81-646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;
- VU l'arrêté du 9 décembre 1929 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de l'ancien évêché d'UZES (Gard) ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 23 juin 1980 ;
- VU la délibération du 7 septembre 1980 du Conseil Municipal de la commune d'UZES (Gard), propriétaire, portant adhésion au classement

A R R Ê T É :

Article 1er. - Sont classées parmi les Monuments Historiques, les parties suivantes de l'ancien évêché d'UZES (Gard) :

- le bâtiment principal en totalité,
- les façades et les toitures des deux pavillons d'entrée et des anciennes écuries,
- le portail d'entrée avec sa grille,
- le mur de clôture,
- ainsi que le sol de la cour,

figurant au cadastre, Section AY, sous le n° 828 d'une contenance de 50 a 52 ca et appartenant à la commune.

Celle-ci en est propriétaire par acte administratif du 27 juillet 1971 publié le 13 décembre 1971 au bureau des hypothèques de NIMES (Gard), volume 832, n° 43.

Article 2. - Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté d'inscription susvisé du 9 décembre 1929, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3. - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 23 DÉC. 1981

Pour le Ministre de la Culture
et par délégation
Le Directeur de Patrimoine

G. PASTIN

Département :
GARD

Commune :
UZES

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 12/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdf.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

